



**AVIS DE PROMULGATION**  
DES RÈGLEMENTS 496.9-2016, 496.10-2016 ET 500.1-2016

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 6 février 2017, a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496.9-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES BÂTIMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE AVP-808**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496.10-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À L'AFFICHAGE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 500.1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 500-2015 AFIN DE MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS À L'AFFICHAGE**

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Une copie desdits règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 5 AVRIL 2017.

La greffière,



Jocelyne Laliberté, GMA